

# CONSEIL MUNICIPAL du 8 MARS 2013

## Délib13.03.001

**OBJET** : RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PANCRACE –Attribution des marchés de Travaux

Monsieur le Maire expose que la dévolution des marchés de travaux de rénovation de la Chapelle SAINT PANCRACE, devant intervenir par un appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, Il convient d'attribuer les 2 marchés de travaux correspondant aux 2 lots :« Charpente - couverture - menuiserie » et « Maçonnerie – Plâtrerie » en considération de l'analyse des offres reçues et de la proposition émise par le maître d'œuvre, Monsieur Olivier CADART, Architecte du projet, dans son rapport du 27 février 2013.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'attribuer conformément à la proposition du maître d'oeuvre, dans son rapport d'analyses des offres du 27 février 2013, les 2 marchés de travaux de rénovation de la chapelle SAINT PANCRACE, aux entreprises et pour les prix suivants :

- Lot 1 : Charpente - Couverture- Menuiserie                      Entreprise DAUTREMER de Gap pour le prix de 23 960 € hors taxes
- Lot 2 : Maçonnerie – Plâtrerie                                      Société SPHERE de Seyne les Alpes pour le prix de 41 914.36 € hors taxes

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants ci-dessus énoncés.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## Délib13.03.002

**OBJET** : RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PANCRACE –  
Plan de financement – emprunt auprès du CRCA

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le plan de financement suivant de l'opération de Restauration de la Chapelle Saint Pancrace

• <u>Coût de l'opération</u>	
-Honoraires	8 000.00 €
-Travaux du Bâtiment	65 874.36 €
-Travaux d'aménagement extérieur	12 125.64 €
	<hr/>
TOTAL	86 000 €

• <u>Financement de l'opération</u>	
Subvention de la Région (arrêté du 28 /11/2011)	17 200 €
Subvention du Conseil Général (arrêté du 14/10/2011)	17 200 €
Subvention CEE -FEADER (convention du 15/12/2012)	34 400 €
Autofinancement	17 200 €
	<hr/>
TOTAL	86 000 €

- **DECIDE** d'emprunter la somme de 17 200 € correspondant à l'autofinancement de la Commune auprès de la CRCA Draguignan dans les conditions suivantes :

• Emprunt	:	17 200 €
• Durée	:	15 ans
• Taux fixe	:	4.41 %
• Montant échéance trimestrielle	:	393.38 €
• Frais de dossier	:	50 €

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt dans les conditions ci-dessus énoncées.

-**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délib13.03.003**

**OBJET** : Aménagement du Gîte d'étape LOU PASSAVOUS –Convention de partenariat avec la Société « OBJECTIF- ECOENERGIE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité offerte à la Commune de bénéficier d'une subvention, au titre de l'efficacité énergétique des travaux d'aménagement du Gîte d'étape LOU PASSAVOUS, selon la proposition de la société « OBJECTIF-ECOENERGIE ».

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'adopter la convention de partenariat avec la société « OBJECTIF-ECOENERGIE » permettant à la Commune de percevoir une aide financière de 2 065 €, au titre de l'efficacité énergétique des travaux d'aménagement du Gîte d'étape LOU PASSAVOUS,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention de partenariat avec la société « OBJECTIF-ECOENERGIE »,

-**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.13.03.004**

**OBJET** : AMENAGEMENT DU PAVILLON D'HANNIBAL – PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération du 23 juillet 2011, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition de la Fondation de France de financer l'œuvre de l'artiste contemporain Trévor GOULD « L'éléphant Hannibal » dans le cadre de l'opération européenne transfrontalière VIAPAC.

Il convient d'adopter le plan de financement des travaux d'aménagement de l'ouvrage devant accueillir cette œuvre d'art à proximité du bâtiment « Lou Passavous » dirigée vers le pas d'HANNIBAL du Puy de La Sèche dans le Massif de l'Estrop.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux de construction du pavillon HANNIBAL pour l'accueil de l'œuvre d'art contemporain de l'artiste Trévor GOULD dénommé « l'éléphant Hannibal » selon le projet établi par Société ETHIK d'Entrages pour le prix de 41663 € HT.

- **ADOpte** le plan de financement suivant le coût de cette opération :

Subvention de la Fondation de France	:	25 000 €
Subvention de la Délégation du Québec à Paris	:	3 000 €
Subvention du Conseil Général 04	:	10 000 €
Autofinancement	:	3 663 €
		<hr/>
Total	:	41 663 €

- **SOLLICITE** de la Fondation de France, de la Délégation du Québec à Paris et du Conseil Général 04, les subventions pour les montants énoncés ci-dessus.

- **CHARGE** monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.